2013-2336
2014-05-06

Destructeur de mousse Moss-Aside

COMMERCIAL
CONCENTRÉ
HERBICIDE
SOLUTION

AVERTISSEMENT – IRRITANT CUTANÉ ET OCULAIRE
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

Pour la suppression de la mousse, des algues, du lichen et des hépatiques.

À action rapide
Savon herbicide
À faible risque
Biodégradable
Pas d'odeur désagréable
Intachable

GARANTIE : Sels de potassium d'acides gras 22,11 %
N° D'HOM. : 31344 LOI SUR LES P.A.

CONTENU NET : 1 L à 1 000 L

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,
31860 Emmerthal, Allemagne
Téléphone : 011-49-5155-624-127
Télécopieur : 011-49-5155-624-247

Agent canadien :
Neudorff North America,
Unit 11, 6782 Veyaness Road,
Saanichton (Colombie-Britannique) V8M 2C2
1-250-652-5888

Sites d'utilisation/parasites : Supprime la mousse, les algues, le lichen et les hépatiques sur les pépinières, les bâtiments et les serres, et tout autour. Peut être utilisé sur les toits, les terrasses, le parement, les allées piétonnières, les clôtures, les contenants de culture, les autres surfaces structurelles, l'écorce durcie des arbres, les pelouses, le gazon (y compris celui des terrains de golf, des verts de boulingrin, des parcs, des terrains de jeux, des cimetières, des terrains de sports et des parcs commerciaux et industriels), les surfaces cultivées, ainsi que les surfaces extérieures des caravanes motorisées et des bateaux.

MODE D'EMPLOI :

DIRECTIVES D'APPLICATION
Avant d'utiliser, pulvériser sur une petite surface. Si la mousse est sèche, l'arroser abondamment avec de l'eau avant de traiter.
Terrains de golf : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Pour les verts de golf, les allées et autres surfaces, appliquer 500 à 1 000 mL/m^2 (5000 L/hectare).

Caravanes motorisées et bateaux : Diluer le produit en mélangeant une partie de produit à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau) Porter des gants durant l'application. Utiliser uniquement sur les surfaces extérieures. Pulvériser abondamment avec le destructeur de mousse MOSS-ASIDE. Après l'application, bien frotter les surfaces avec une brosse, puis rincer à l'eau. Répéter le traitement, au besoin.

Parcs et terrains de jeux : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Arroser abondamment la mousse avec la solution en appliquant 500 à 1 000 mL/m^2 (5000 L/hectare). Pour les couches épaisses de mousse (plus de 2,5 cm), utiliser jusqu'à 2 L/m^2.

Pelouses, gazon et surfaces cultivées : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 19 parties d'eau (50 mL/1 L d'eau). Arroser abondamment la mousse avec la solution en appliquant 500 à 1 000 mL/m^2 (5000 L/hectare). Pour les couches de mousse épaisses (plus de 2,5 cm), utiliser jusqu'à 2 L/m^2.
Éviter les chevauchements de pulvérisation afin d'éliminer le risque de dommages aux graminées et aux plantes ornementales.

Suivi sur les terrains de golf, les parcs, les terrains de jeux, les pelouses, le gazon et les jardins ornementaux : Rincer légèrement les surfaces traitées avec de l'eau (50 mL/m^2 ou moins), 15 à 30 minutes après le traitement afin d'éviter tout dommage au gazon. Ne pas arroser

abondamment pendant au moins six heures suivant le traitement. Faire une nouvelle application aux deux semaines, ou au besoin. S'il pleut dans la journée suivant le traitement, une application additionnelle peut s'avérer nécessaire. La mousse deviendra brune au bout de quelques jours. Les personnes et les animaux de compagnie peuvent aller sur la surface traitée une fois que le produit pulvérisé a séché. On peut semer de nouveau dans les surfaces traitées cinq jours après le traitement.

Autres sites : Diluer le concentré en mélangeant une partie de concentré à 9 à 15 parties d'eau (63 à 100 mL/1 L d'eau). Appliquer de 300 à 500 mL/m^2. Pour les couches de mousse épaisses (plus de 2,5 cm), appliquer 1 L/m^2. Si la mousse est sèche, l'arroser abondamment avec de l'eau avant de traiter. Répéter le traitement chaque année, ou lorsque apparaissent de nouveau de la mousse ou des algues.

PÉRIODE D'UTILISATION : Utiliser n'importe quand durant l'année. On obtiendra les meilleurs résultats lorsque la mousse est en pleine croissance, le printemps ou l'automne. Ne pas utiliser sur les pelouses lorsque la température dépasse 30°C. Lorsqu'il fait plus chaud, appliquer vers la fin de la journée. L'application par temps froid peut retarder l'apparence de suppression de la mousse.

MÉTHODES D'APPLICATION : Appliquer avec de l'équipement de pulvérisation standard. Garder le pulvérisateur toujours en mouvement afin d'obtenir une application uniforme. Dans les régions où l'eau est dure, utiliser un adoucisseur d'eau.

RESTRICTIONS D'APPLICATION
Ne pas utiliser d'agents mouillants ou adhésifs.

PRÉCAUTIONS
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Cause une irritation des yeux et/ou de la peau. NE PAS laisser entrer en contact avec les yeux ou la peau et les vêtements. Utiliser uniquement dans des endroits bien ventilés. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des lunettes étanches ou un écran facial pendant les activités de mélange, de chargement, de nettoyage et de réparation. Porter une chemise à manches longues et un pantalon long durant l'application. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les remettre. Les surfaces fraîchement traitées peuvent être glissantes. Ramasser tout produit déversé avec une matière absorbante et éliminer les matières souillées en suivant une méthode approuvée, telle que décrite à la section « Élimination » de la présente étiquette. Ne pas entreposer à des températures inférieures à 0°C.

RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques. Empêcher les eaux usées, les effluents ou les eaux de ruissellement contenant ce produit d'atteindre les lacs, les cours d'eau, les étangs et tout autre plan d'eau.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à : www.croplife.ca.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Traiter selon les symptômes.

PREMIERS SOINS
EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Field Code Changed

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

ÉLIMINATION
1. Vider et rincer à fond le contenant; ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Appliquer les directives provinciales pour tout nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

5. Pour toute information concernant l'élimination des produits non utilisés ainsi que le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial responsable ou au fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.